Département
du Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ
1 Rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLÉ

****

N° : 2025.4.68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
****

Nb de membres en exercice :
31

Nb de présents :
24

Nb d'absents :
7
- *dont suppléés :* 0
- *dont représentés :* 4

Votants :
28
- *dont « pour » :* 28
- *dont « contre » :* 0
- *dont abstention :* 0

Séance du 25 septembre 2025
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE AU DISPOSITIF NATIONAL « BOUSSOLE DES JEUNES »

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR

La « Boussole des jeunes » est un dispositif national porté par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA). Il s'agit d'une plateforme numérique gratuite et géolocalisée qui permet aux jeunes de 15 à 30 ans de formuler une demande dans divers domaines (emploi, logement, formation, santé, engagement…) et d'obtenir une réponse concrète, rapide et personnalisée de la part d'un professionnel local.

Ce dispositif constitue un levier puissant pour lutter contre le non-recours aux droits, renforcer l'égalité des chances, valoriser les acteurs locaux et rendre les offres existantes plus lisibles. Il est particulièrement adapté aux spécificités des territoires ruraux, où les freins à l'accès à l'information et aux services peuvent être importants.

Dans la continuité de son engagement en faveur de la jeunesse – affirmé dans le Projet de territoire 2020–2026 et renforcé par la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) – la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé souhaite rejoindre cette dynamique nationale en tant que partenaire ambassadeur, afin de relayer le dispositif, accompagner les jeunes dans leur usage et contribuer à la construction d'un réseau de proximité à l'échelle du territoire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

VU l'article L. 2224-13 du CGCT ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

VU la délibération n°2021.4.41 du 30 septembre 2021 adoptant le Projet de territoire 2020–2026 de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé ;

VU les délibérations n°2020.6.84 du 10 décembre 2020 et n°2025.1.06 du 6 mars 2025 approuvant d'une part la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et d'autre part son renouvellement pour la période 2025-2029 ;

VU l'avis du Bureau en date du 8 septembre 2025 ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 18 septembre 2025 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

1° APPROUVE

- *l'adhésion à la « Boussole des jeunes » en qualité de Partenaire Ambassadeur ;*

2° AUTORISE

- *Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 25 septembre 2025

Le Président,

M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,

Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 30 septembre 2025 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

Charte d'engagement – Ambassadeurs (*)

« La Boussole des jeunes »

Cette charte permet de proposer un service qualitatif à destination des jeunes et de créer une identité commune « Boussole des Jeunes ».

(*) *Ambassadeurs : professionnels qui aident à faire connaître et à promouvoir La Boussole des jeunes.*

L'ambassadeur Boussole s'engage à :

- **Participer aux temps d'échanges**

  L'ambassadeur désigne un référent Boussole des Jeunes participant aux groupes de travail animés par Sémaphore Mulhouse Sud Alsace.

- **S'intégrer dans un annuaire commun Boussole des Jeunes**

  L'ambassadeur autorise l'utilisation des coordonnées transmises dans le cadre de la Boussole des Jeunes, afin de créer un annuaire commun Boussole des Jeunes uniquement transmissible aux professionnels partenaires.

- **Communiquer sur la Boussole des Jeunes en direction du public jeunes**

  L'ambassadeur communique sur la Boussole des Jeunes en direction des jeunes et vers ses partenaires professionnels.

L'animateur territorial Boussole s'engage à :

- **Animer, accompagner et former le réseau de Partenaires**

  L'animateur assure un service information par téléphone ou par mail du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

  Il anime le réseau de Partenaires Professionnels Boussole via l'organisation de groupes de travail. L'animateur territorial organise des formations en fonction des retours des Partenaires Professionnels Boussole lors des groupes de travail (exemple : Comment éditorialiser son offre de services ? Comment répondre de façon harmonisée ? Comment communiquer sur la Boussole ?).

- **Créer une identité commune des Partenaires Professionnels Boussole des Jeunes**

  Il participe à la co-construction d'outils d'informations avec les Partenaires Professionnels Boussole (Charte d'engagement, Fiche produit, etc.).

- **Développer le réseau de Partenaires**

  L'animateur territorial exerce une veille et prospecte de nouveaux Partenaires afin de développer l'offre de services proposée et de rendre la Boussole attractive pour les jeunes et les Professionnels.

- **Communiquer et tester le retour des jeunes**

  L'animateur assure la visibilité de la Boussole des Jeunes auprès des jeunes et des Partenaires.

  Il participe également à des événements thématiques afin de faire la promotion de la Boussole des Jeunes.

- **Assurer le suivi administratif des actions menées et la liaison avec l'échelle régionale**

  - L'animateur territorial réalise et diffuse les PV des temps de rencontre et des actions effectuées dans le cadre de la Boussole des Jeunes.

  - Il assure la liaison et le suivi des actions avec le CRIJ Grand-Est.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

L’adhésion à la présente charte engage ses signataires pour une durée d’un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à ....., le .....

Structure partenaire « Ambassadeur »	
Représenté par (Directeur, Président)	Nom du référent Boussole
Signature et tampon	Signature
Sémaphore Mulhouse Sud Alsace	
Représenté par Josiane MEHLEN, Présidente	Delphine BADEL, Animatrice territoriale Boussole
Signature	Signature

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

Charte d'engagement – Partenaires Professionnels (*)

« La Boussole des jeunes » - Haut-Rhin

Cette charte permet de proposer un service qualitatif à destination des jeunes et de créer une identité commune « Boussole des jeunes ».

(*) Partenaires professionnels : professionnels ayant une ou plusieurs offres de service dans le back-office de la Boussole.

Le Partenaire Professionnel Boussole s'engage à :

- **Participer aux temps d'échanges**

  Le professionnel désigne un référent Boussole des Jeunes venant participer aux groupes de travail animés par Sémaphore Mulhouse Sud Alsace.

- **Assurer le traitement de la demande du jeune en un temps imparti**

  Le professionnel s'engage à reprendre contact avec le jeune demandeur dans le délai le plus court possible, 1 à 7 jours maximum, de la façon qu'il appréciera, en fonction de la demande, soit par téléphone, soit sur rendez-vous ou dans le cadre de son activité normale.

- **Répondre aux jeunes selon l'éditorialisation prédéfinie en groupe de travail**

  Afin d'assurer une réponse harmonisée aux jeunes, le professionnel effectue un premier retour selon l'éditorialisation construite avec l'animation territoriale.

- **Rediriger le jeune vers le bon partenaire**

  Dans le cas où la structure mobilisée, après pré-diagnostic de la demande du jeune, ne correspond pas aux attentes, le professionnel s'engage à rediriger le jeune vers le bon contact professionnel.

- **Prendre en compte les contraintes et obligations de chacun**

  Chacun des professionnels peut, dans le cadre de son activité, être confronté à des contraintes diverses, comme la question de la confidentialité par exemple. Le professionnel s'engage à communiquer auprès des autres l'ensemble des informations non soumis à contrainte ou obligation.

- **S'intégrer dans un annuaire commun Boussole des Jeunes**

  Le professionnel autorise l'utilisation des coordonnées transmises dans le cadre de la Boussole des Jeunes, afin de créer un annuaire commun Boussole des Jeunes uniquement transmissible aux professionnels partenaires.

- **Communiquer sur la Boussole des Jeunes en direction du public jeunes**

  Le professionnel participe à la communication sur la Boussole des Jeunes par le biais de ses canaux habituels (réseaux sociaux, flyers, site internet…).

- **Assurer une présence continue en Back Office**

  - Le professionnel inscrit comme partenaire dans le back office de la Boussole décrit de façon concise et simple son rôle et sa compétence en tant qu'institution selon l'éditorialisation choisie en groupe de travail.
  - Il renseigne son offre de services et précise les critères qui permettent de les mobiliser.

  Il doit également renseigner un email de contact pour chaque offre de service afin que la Boussole puisse faire parvenir le récapitulatif de la demande et la situation du jeune ayant laissé ses coordonnées au référent de l'offre pré-renseignée.
  - Le partenaire tient à jour son offre de services ainsi que les contacts renseignés.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

L'animateur territorial Boussole s'engage à :

- **Animer, accompagner et former le réseau de Partenaires**
  L'animateur assure un service information par téléphone ou par mail du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il anime le réseau de Partenaires Professionnels Boussole via l'organisation de groupes de travail. L'animateur territorial organise des formations en fonction des retours des Partenaires Professionnels Boussole lors des groupes de travail (exemple : Comment éditorialiser son offre de services ? Comment répondre de façon harmonisée ? Comment communiquer sur la Boussole ?).

- **Créer une identité commune des Partenaires Professionnels Boussole des Jeunes**
  Il participe à la co-construction d'outils d'informations avec les Partenaires Professionnels Boussole (Charte d'engagement, Fiche produit, etc.).

- **Développer le réseau de Partenaires**
  L'animateur territorial exerce une veille et prospecte de nouveaux Partenaires afin de développer l'offre de services proposée et de rendre la Boussole attractive pour les jeunes et les Professionnels.

- **Communiquer et tester le retour des jeunes**
  L'animateur assure la visibilité de la Boussole des Jeunes auprès des jeunes et des Partenaires.
  Il participe également à des événements thématiques afin de faire la promotion de la Boussole des Jeunes.

- **Assurer le suivi administratif des actions menées et la liaison avec l'échelle régionale**
  - L'animateur territorial réalise et diffuse les PV des temps de rencontre et des actions effectuées dans le cadre de la Boussole des Jeunes.
  - L'animateur assure la liaison et le suivi des actions avec le CRIJ Grand Est.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à ..... , le .....

Structure partenaire « Professionnelle »	
Représenté par (Directeur, Président)	Nom du référent Boussole
Signature et tampon	Signature
Sémaphore Mulhouse Sud Alsace	
Représenté par Josiane MEHLEN, Présidente	Delphine BADEL, Animatrice territoriale Boussole
Signature	Signature

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

NOS FINANCEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cofinancé par l'Union européenne

FRANCE 2030

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

msa
santé
famille
retraite
services

FONJEP
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Haut-Rhin

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

ILS SONT PARTENAIRES DE LA BOUSSOLE DES JEUNES : EMPLOI - FORMATION - LOGEMENT

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D

ILS SONT PARTENAIRES DE LA BOUSSOLE DES JEUNES : SANTE

MOBILITE INTERNATIONALE (PORTEE PAR LA BOUSSOLE DE LA MARNE)

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800577-20250925-2025_4_68-D